



- U** Nom de zone
- Limite de zone ou de secteur
- Emplacement réservé :

Liste des emplacements réservés pour voie, ouvrage et espaces publics			
N°	Destination	Bénéficiaire	Superficie
	Entretien du ruisseau et passage piétonnier de liaison au lieu-dit Champs Tarnard (ouest du bourg) sur deux mètres de large	commune	410 m <sup>2</sup>

- Ensemble bâti à protéger en application de l'article L. 151-19 du Code de l'Urbanisme
- Elément bâti isolé à protéger en application de l'article L. 151-19 du Code de l'Urbanisme
- secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique, notamment pour la préservation, le maintien ou la remise en état des continuités écologiques
- Espaces Boisés Classés à protéger (article L.113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Espaces Boisés Classés à créer (article L.113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Plantations à réaliser (cf. article 13)
- Continuités écologiques à préserver (article R151-43 du Code de l'Urbanisme)
- Fuseaux de nuisances sonores
- Limite de retrait d'implantation des constructions liés à l'application de l'article L.111-6 du Code de l'Urbanisme
- Construction récente n'apparaissant pas sur le fond cadastral

Département de Charente- Maritime  
Commune de Mirambeau

## PLAN LOCAL D'URBANISME

### ZONAGE

ECHELLE 1/5000 PIECE 5c

PLU prescrit le 12.06.2012	PLU arrêté le 17.11.2015	PLU approuvé le 05.06.2018	